

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

87

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 29  
 Représentés : 6  
 Pour : 35  
 Abstentions : 0  
 Contre : 0

**OBJET : Mise en place d'un service public local de location longue durée de vélos à assistance électrique en Ile-de-France.**

L'An deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, J. N'GALLE-EBOA, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

C. BIGRET	à	S. CROCI
JM. DURAND	à	JL. DELERIN
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	A. SOMMIER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. Napoly est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la Code des transports et notamment l'article L 1241-1,

Considérant le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Ile-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, a informé la commune de Fontenay-aux-Roses de la mise en place d'un service public local de location longue durée de vélos à assistance électrique en Ile-de-France,

Considérant que la mise en place du service ne nécessite pas de station physique sur l'espace public et qu'aucun financement de la commune n'est sollicité,

Considérant que le service proposé sera implanté dans un réseau de partenaires que l'exploitant choisira après mise en concurrence,

Considérant l'intérêt des administrés de la commune de pouvoir bénéficier de ce service,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : de donner son accord pour la mise en place d'un service public local de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Fontenay-aux-Roses.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.


**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Ile-de-France Mobilités

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 06/07/18  
Publication/Affichage du 09/07/18 au 09/09/18

Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Bernard LAURENT

